

Mesure d'impact social : ligne du temps



Gabriel Salathé-Beaulieu (TIESS)
[Projet sur l'évaluation et la mesure
d'impact en économie sociale](#)

Juillet 2018

Mise en contexte

La notion de mesure d'impact social, même si elle semble davantage attirer l'attention au Québec ces dernières années, à une histoire relativement longue et complexe. Les termes employés pour la décrire et ce qu'ils signifient varient beaucoup en fonction des « cultures » qui y ont recours. « Cultures » au sens de pays ou de nations (France, États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Québec) mais aussi, et surtout, « cultures » au sens de secteur d'activité ou de discipline académique qui mobilise la notion en question : évaluation, philanthropie, action communautaire, finance solidaire, investissement d'impact, mouvement coopératif, développement durable, etc. Ces croisements et confrontations donnent naissance à un foisonnement de termes qui se recoupent et changent parfois de sens d'une traduction à l'autre, d'une culture à l'autre : utilité sociale, évaluation des effets, *social impact assessment*, bilan social, *social accounting*, *social impact measurement* et, bien entendu, mesure d'impact social.

Alors qu'une série de fiches, disponibles dans la section [Méthodes](#), vise à témoigner de cette diversité de courants en exposant plusieurs approches en circulation, ce texte a pour objectif d'offrir un pas de recul aux lecteurs et ainsi de situer l'engouement pour la mesure d'impact dans un contexte historique beaucoup plus global. Loin d'être exhaustive, cette section permet tout de même de contribuer à répondre à quelques questions importantes : d'où vient cet intérêt pour la mesure d'impact social ? Comment s'est-il manifesté dans les pratiques à travers l'histoire ? Quels enjeux politiques et idéologiques sous-tendent ces pratiques ?

Vous trouverez donc dans cette page une ligne du temps qui raconte plusieurs épisodes liés à l'évolution de l'intérêt pour l'évaluation et la mesure d'impact social des organismes qui poursuivent une mission sociale (différente de la recherche du profit). Elle est conçue pour être facile d'approche, donnant rapidement une vue d'ensemble du sujet. Cela dit, pour l'apprécier pleinement, il est préférable d'avoir déjà une bonne compréhension des principes de base de l'évaluation, couverts dans les autres sections de cet [espace web](#).

Les périodes couvertes sont les suivantes :

L'évaluation de l'action gouvernementale au Canada et en Occident.....	3
Contribution des domaines du développement durable et de la responsabilité sociale des organisations.....	5
Contribution du développement international : essais randomisés contrôlés et cartographie des incidences	7
Développements de la mesure d'impact dans le domaine du financement : en route vers l'investissement d'impact	8
Influence du monde philanthropique anglo-saxon	8
Avènement de la finance sociale et de l' <i>impact investing</i>	11
Expériences propres à l'économie sociale en dehors de la culture financière et philanthropique anglo-saxonne	15
Comptabilité sociale et environnementale	15
Évaluation de l'utilité sociale.....	16
Évaluation de l'action communautaire autonome au Québec.....	18
Recherche-action et réseaux d'économie sociale au Québec.....	19
<i>Demonstrating Value</i>	22

L'évaluation de l'action gouvernementale au Canada et en Occident

Résumé : C'est à la suite de l'essor de l'État-providence que l'évaluation s'est constituée comme discipline académique. Encore aujourd'hui, la notion de mesure d'impact social doit beaucoup au jargon développé dans le monde de l'évaluation.

Au Québec, au Canada, aux États-Unis et plus généralement en Occident, les premières initiatives qui visent à évaluer de manière systématique les répercussions d'une intervention sur la société semblent s'être développées dans le cadre de l'évaluation de projets et de programmes gouvernementaux. On peut faire remonter cette pratique aussi tôt qu'au 18^e siècle et ensuite la découper en diverses périodes, selon les auteurs auxquels on s'intéresse.

- Ainsi, Hogan (2007, p. 4-6), en s'appuyant sur Madaus, Stufflebeam et Scriven (1983), parle d'époques de la réforme (1792-1900), de l'efficience et du test (1900-1930), de Tyler (1930-1945), d'innocence (1946-1957), de développement (1958-1972), de professionnalisation (1973-1983) et enfin d'expansion et d'intégration (1983-aujourd'hui).
- Vedung (2010) parle plutôt de quatre vagues d'évaluation, chacune liée à une idéologie politique plus générale : la vague scientifique, rationaliste et expérimentale dans les années 1960, la vague dialogique, plus constructiviste et délibérative dans les années 1970, la vague néolibérale à partir des années 1980, et enfin la vague du jugement basé sur des données probantes depuis les années 1990.
- Enfin, Guba et Lincoln (1989) parlent plutôt de quatre générations, celles de la mesure (1890-1930), de la description (1930-1967), du jugement (1967-1979) et de la négociation (1979-2000). Pour plus de détails, voir l'encadré à ce sujet.

Encadré : Les générations d'évaluation

Dans un ouvrage largement cité sur le sujet, Guba et Lincoln (1989) identifient quatre générations d'évaluation, qui correspondent à autant de modes d'engagement. Nous citerons Fontan (2013, p. 5-7) en entier pour résumer celles-ci :

1. « Selon ces auteurs, la première génération, de 1890 à 1930, est une période dite de *mesure*. La fonction de l'évaluation est alors de mesurer le succès au moyen de divers tests. Le rôle de l'évaluateur est technique » et l'évaluation « permet d'observer un écart entre les objectifs visés et les résultats atteint ».
2. « La deuxième génération, qui s'étend de 1930 à 1970, [cherche à] *décrire* ce qui est évalué. [...] La fonction de l'évaluation de deuxième génération vise non seulement à mesurer des écarts, mais aussi à expliquer la distance observée entre les objectifs visés et les résultats obtenus. Le rôle de

- l'évaluateur s'élargit pour lui permettre de prendre en considération des éléments extérieurs à ce qui est mesuré ».
3. « La troisième génération, de 1970 à 1980, [...cherche] à dégager un *jugement* neutre sur l'objet évalué. Il est alors demandé d'établir des critères d'efficacité. [et] de porter un jugement, à savoir si oui ou non l'objet évalué répond aux critères identifiés. Le rôle de l'évaluateur consiste à se prononcer sur la valeur et les mérites de l'objet évalué ».
 4. Enfin, « la quatrième génération, de 1980 à 2000 » constitue ce qu'on appelle une évaluation négociée (ou encore constructiviste) (Guba et Lincoln, 2001). « Au-delà de la technique de mesure, de la description de la réalité et du jugement, il est clair que l'évaluation d'un objet met en scène des acteurs ayant des intérêts différents. Dès lors, l'évaluation, pour être objective, demande qu'une convention soit négociée entre les parties afin que les intérêts de chacun soient pris en considération et respectés. Nous assistons alors à une construction conjointe entre les parties prenantes des paramètres globaux devant régir la finalité et la mise en œuvre de l'évaluation. La fonction de l'évaluation consiste alors à dégager un jugement collectif sur l'objet évalué. Apprécier l'efficacité de l'objet évalué demande que les acteurs soient impliqués dans le processus évaluatif. Le rôle de l'évaluateur relève de la médiation. Il doit agir en tant que négociateur et chercheur ».

La connaissance de ces générations d'évaluation est utile dans la mesure où les entreprises d'économie sociale cherchent de plus en plus à « adapter la méthode évaluative aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de leurs organisations », à « atténuer les problèmes découlant d'une contractualisation mettant en scène des acteurs inégaux » et à « utiliser l'évaluation pour démontrer la légitimité, la pertinence et l'utilité d'un mode d'intervention qui, bien que désiré par la population, est partiellement reconnu par l'État et faiblement pris en compte par le marché » (Fontan, 2013, p. 3). Ainsi, le recours accru à une évaluation de cinquième génération permettrait de sortir de l'évaluation spontanée, de dépasser le bilan, d'intérioriser la pratique évaluative et de s'approprier politiquement et éthiquement l'évaluation (Fontan, 2013, p. 20-21).

C'est au cours des années 1960-70 que l'évaluation s'est véritablement professionnalisée (Duclos, 2007, p. 102 ; Hogan, 2007, p. 6 ; Rossi, Lipsey et Freeman, 2003, p. 9 ; Zappalà et Lyons, 2009, p. 6), et c'est cette époque en particulier qui nous intéresse.

Cette professionnalisation est notamment marquée par une systématisation des représentations et des termes employés, tel que le modèle logique, qui donnera lui-même naissance, dans les années 1990, à la [théorie du changement](#). Cette approche de modélisation, qui consiste à décortiquer l'intervention d'une organisation en activités et en changements attendus et observés, constitue le squelette de la plupart des méthodes liées à l'évaluation des effets aujourd'hui.

C'est aussi dans ce contexte que le [modèle intersectoriel du Québec](#) de l'ISQ (Institut de la statistique du Québec) a été développé à la fin des années 1960. C'est également en réaction à la hausse d'investissements par le gouvernement et conséquemment à une demande pour de l'information sur les résultats et la désirabilité de ces investissements que s'est développée [l'analyse coût-avantage \(ACA\)](#). Bien qu'elle n'ait pas été conçue à cette fin, on constate aujourd'hui que cette technique est parfois applicable à l'évaluation des activités et des effets de plus petites organisations qui relèvent de l'économie sociale. En effet, l'ACA aspire à prendre en considération tous les coûts et les avantages d'une intervention, peu importe si ceux-ci sont traditionnellement négociés sur le marché (auquel cas on peut plus facilement établir un prix) ou non. Trelstad (2014, p. 585) estime d'ailleurs que c'est la combinaison de l'évaluation traditionnelle et de l'ACA qui est à l'origine de la mesure d'impact social contemporaine.

Aujourd'hui, le domaine de l'évaluation a progressé sur certains aspects et dispose notamment de sa propre terminologie qui, malgré la persistance d'une certaine confusion entre les auteurs et les traductions (Marceau et Sylvain, 2014), tend à se stabiliser. Plusieurs de ces définitions peuvent être consultées dans notre [glossaire](#).

Selon Mortier (2014, p. 3), « l'insistance récente sur l'importance de l'évaluation de l'impact social » s'inspire non seulement de « l'évaluation des politiques publiques » mais aussi, « concomitamment, [de l'évaluation des] associations principalement financées par les pouvoirs publics pour des missions d'intérêt général. C'est notamment le cas des organismes de coopération au développement qui sont invités depuis de nombreuses années à évaluer leurs pratiques, leurs résultats et leurs impacts » (p. 3). La section suivante présente comment se sont développées les pratiques d'évaluation d'organisations actives dans les milieux du développement international et du développement durable.

[Contribution des domaines du développement durable et de la responsabilité sociale des organisations](#)

Résumé : Depuis les années 1970, les grands projets de développement économique cherchent à atténuer leurs impacts sociaux négatifs dans une perspective de développement durable. Depuis quelques décennies, l'analyse du cycle de vie (ACV) permet de documenter plus rigoureusement l'impact d'un produit ou service.

Dès les années 1970, selon Freudenburg (1986), en plus des composantes économiques et environnementales, nous avons assisté de plus en plus à l'intégration de considérations sociales dans l'étude des impacts anticipés de grands projets, ce qui a donné naissance au courant du *social impact assessment*

(SIA), tel que formalisé par l'International Association for Impact Assessment (IAIA). Selon Armstrong (2006a, p. 10), l'évaluation de l'impact social (SIA) s'est développée dans un contexte de montée des préoccupations pour les répercussions environnementales et l'acceptabilité sociale :

Au sens large, la mesure d'impact social (*social impact assessment*) est l'activité qui consiste à évaluer les réactions des communautés humaines à des interventions particulières, incluant les réactions négatives ou non intentionnelles. Le développement de l'évaluation de l'impact environnemental dans les années 1980 comportait un aspect social, un effort pour estimer à l'avance les conséquences sociales susceptibles de découler d'actions politiques spécifiques. Une fonction de la mesure d'impact social est d'anticiper les effets de changements types déterminés dans une communauté humaine afin d'évaluer la « qualité » d'interventions alternatives. La mesure d'impact donne des informations qui sont utilisées dans un processus de gestion des risques – l'évaluation elle-même ne juge pas la « qualité » de l'intervention. (Traduction libre)

Le SIA, ainsi défini, correspond à un processus continu qui ne vise pas uniquement à mesurer des impacts dans une perspective purement rétrospective, mais plutôt à déterminer et à prévenir ceux qui seraient négatifs, dans une perspective d'acceptabilité sociale. En ce sens, il évoque d'autres courants très influents, ceux du développement durable (DD) et de la responsabilité sociale des organisations (RSO).

[L'analyse du cycle de vie \(ACV\)](#) suit un parcours similaire. Elle vise à opérationnaliser les notions de développement durable et d'atténuation des effets environnementaux et sociaux négatifs en accroissant la rigueur de l'analyse et en prenant le temps de s'intéresser à chaque étape du cycle de vie d'un produit ou d'un service. Elle est d'abord apparue sous la forme de l'analyse du cycle de vie environnementale (AeCV), qui s'inscrit dans un courant de comptabilisation, d'évaluation et de bilan. L'idée de bilan énergétique apparaît dans les années 1960, alors que l'ACV émerge de façon plus notable au début des années 1990. Plus tard, l'AeCV, combinée aux théories des parties prenantes des sciences de la gestion, inspirera l'analyse sociale du cycle de vie (AsCV), qui fera son apparition au cours des années 2000.

La responsabilité sociale des entreprises ou la responsabilité sociale et environnementale, ou encore la responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations (RSO) est un large mouvement lié au développement durable qui s'est développé dans les dernières décennies et qui fait appel à la notion de responsabilité. De manière pratique, ce mouvement privilégie la considération de caractéristiques extrafinancières dans la gestion et l'analyse des activités d'une entreprise ou organisation. C'est dans ce cadre que s'inscrit la [Global Reporting Initiative \(GRI\)](#). Bien qu'on associe parfois cette méthode à la mesure d'impact social, il est plus juste de parler d'une logique de suivi et de reddition de comptes,

qui se concentre davantage sur les processus et les extrants que sur les effets ou les impacts à proprement parler. Soulignons que la [banque d'indicateurs IRIS](#) et la [certification B Corp](#), apparues plus récemment, partagent plusieurs éléments communs avec cette méthode au plan méthodologique, mais sont issues d'un courant différent, l'investissement d'impact, couvert plus loin dans le texte.

Contribution du développement international : essais randomisés contrôlés et cartographie des incidences

Résumé : Les acteurs du développement international ont un grand intérêt à connaître l'impact de leurs interventions. Le domaine propose une grande diversité d'approches. Certains économistes du développement proposent d'établir l'impact d'une intervention en recourant à des méthodes expérimentales.

Les pratiques d'évaluation développées en Occident, aux États-Unis en particulier, notamment pour de grands projets d'infrastructures, se sont rapidement étendues dans le domaine du développement international qui était alors également en expansion à travers notamment les activités de la Banque mondiale. Les modèles économiques comme l'ACA et les études d'impacts comme le SIA, présentés plus tôt dans ce texte, se sont ainsi déployées à travers le monde.

De plus en plus, on a cherché non pas uniquement à mitiger les impacts potentiellement négatifs, mais surtout à maximiser les impacts positifs. Pour établir si une intervention génère les résultats escomptés, certains économistes du développement recommandent de recourir à des approches expérimentales inspirées du milieu des sciences (Banerjee et Duflo, 2009). La notion d'impact, beaucoup plus « quantitative », est alors abordée de manière rétrospective avec pour objectif d'établir des liens de causalité. L'ouvrage de la Banque mondiale (Gertler et Banque mondiale, 2011) définit l'évaluation d'impact de la manière suivante :

Évaluation d'impact. Une évaluation d'impact est une évaluation qui tente d'établir un lien causal entre un programme et des indicateurs de résultats. Une évaluation d'impact tente de savoir si le programme est directement responsable de changements dans les indicateurs de résultats à l'étude. Se différencie de l'évaluation de processus.

C'est probablement dans le domaine du développement international que les méthodes déployées se sont le plus rapprochées de l'idéal d'une mesure d'impact social définie comme l'établissement de la preuve d'un lien de causalité entre une intervention et un résultat observé. En effet, ces grandes interventions financées par des fonds philanthropiques (privés ou publics) accordent une plus grande attention à l'utilisation d'un « contrefactuel » convaincant, que ce soit en déployant des méthodes de type essai randomisé contrôlé, de l'anglais [randomized](#)

[controlled trial \(RCT\)](#) ou d'autres designs quasi expérimentaux qui s'en approchent.

Des questions sur la désirabilité et la faisabilité de cette vision de la mesure d'impact social sont régulièrement soulevées. Ainsi, au début des années 2000, des auteurs associés au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) (Mayne, 2001) ont argumenté qu'il était plus raisonnable, plutôt que de parler d'impact au sens de preuve d'un lien de causalité entre une action et un effet, de parler d'une association plausible telle qu'une « personne raisonnable serait d'accord pour dire, à partir des preuves et arguments, que le programme a contribué de manière importante au résultat observé » (Mayne, 2012). Ainsi est né l'analyse de la contribution ainsi que la méthode de [cartographie des incidences \(outcome mapping\)](#), à laquelle se réfère une communauté assez importante d'évaluateurs dans les pays en développement.

Ce débat sur le niveau de preuve attendu lorsqu'on parle d'impact est exploré dans la [\[section 13 de l'espace web à paraître\]](#). Peu importe notre avis sur la question, ces débats définissent la conception qu'on se fait du sujet aujourd'hui. Mais une autre histoire explique encore mieux pourquoi la question de la mesure d'impact est d'actualité au Québec de nos jours.

Développements de la mesure d'impact dans le domaine du financement : en route vers l'investissement d'impact

Influence du monde philanthropique anglo-saxon

Résumé : À partir de la fin des années 1990, les grandes fondations américaines proposent de mesurer le rendement social de leurs investissements, ce qui ouvre la voie à un nouveau marché « révolutionnaire » : l'investissement d'impact.

À partir des années 1990, le monde philanthropique a commencé à s'intéresser beaucoup plus à des méthodes qui permettraient de rigoureusement mesurer l'impact de leurs investissements. Ce sont principalement les grandes fondations américaines qui ont mené cette discussion.

En 2003, une trentaine d'institutions se réunissent à New York à l'invitation des fondations Rockefeller et Goldman Sachs pour discuter du *Social Impact Assessment* dans le cadre du *Double Bottom Line Project* (The Rockefeller Foundation et The Goldman Sachs Foundation, 2003). Plusieurs organisations actives dans le domaine de la mesure d'impact y sont présentées, dont une qui se démarque particulièrement : le Roberts Enterprise Development Fund (REDF).

En effet, dès 1999, le REDF a lancé le projet intitulé *Ongoing Assessment of Social Impacts* (OASIS), un « système de mesure de l'impact des organisations à but non

lucratif et entreprises à vocation sociales financées à travers le portfolio du REDF » (Twersky, 2002, p. 12)¹. Ce système d'information de gestion sociale (*social management information system*), implanté en collaboration avec chacun des organismes financés par le REDF, pouvait être mis à jour en continu grâce à Internet. Il s'agissait à l'époque d'une innovation technologique cruciale et avant-gardiste comme en témoignent les nombreux partenaires du domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) impliqués dans le projet (p. 14). La base de données était alors constituée d'un *core data set* qui regroupait des impacts transversaux pour la plupart des organisations : emploi, salaire, logement, utilisation des services sociaux et estime de soi rapportée par les utilisateurs. Un volet personnalisé permettait de faire en sorte que des indicateurs propres à l'organisation puissent également être colligés afin de l'appuyer dans sa gestion.

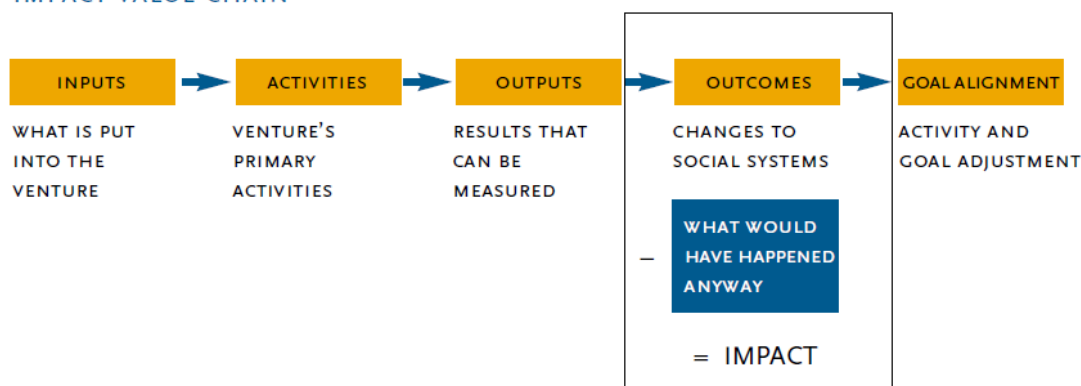
Ce n'est toutefois pas pour cette initiative que la plupart des lecteurs connaissent le nom de REDF, mais plutôt parce que cet organisme basé en Californie a développé environ à la même époque, de concert avec le professeur Jed Emerson de Harvard, la méthode du [Social Return on Investment \(SROI\)](#) (Zappalà et Lyons, 2009, p. 14). Les deux approches étaient alors conçues pour se compléter, OASIS offrant des informations sur l'organisation, SROI sur la société (The Rockefeller Foundation et The Goldman Sachs Foundation, 2003, p. 7). Ensuite, cette méthode a été récupérée et développée au Royaume-Uni à la suite de l'impulsion notamment de la New Economic Foundation (NEF) et plus tard du gouvernement britannique.

Dans sa forme actuelle, le SROI définit l'impact comme la « différence entre les résultats pour les participants et le calcul de ce qui serait arrivé dans tous les cas de la part relevant de l'intervention d'autres personnes ou organisations et de la durée des résultats » (ESSEC IIES, 2011, p. 57). Bien que cette méthode s'inspire de l'ACA et puisse compléter diverses approches comme la théorie du changement et le « reporting social » (p. 60), l'histoire de son développement et le langage qu'elle mobilise (ratio et retour sur investissement) témoignent d'une origine ancrée dans le milieu de la finance.

L'année qui suit la réunion à New York, dans le cadre du *Double Bottom Line Project* commandité par la Rockefeller Foundation, Clark, Rosenzweig, Long et Olsen (2004) publient une revue de littérature qui marque un jalon très important dans le domaine du *social impact assessment*. Il s'agissait alors potentiellement de la publication la plus exhaustive en matière de recension des pratiques liées à la définition et l'évaluation d'impacts sociaux mesurables (*measurable social outcomes*). L'ouvrage présente plusieurs méthodes et conclut que bien qu'il n'existe pas de standards reconnus, il serait judicieux de mettre de l'avant un langage commun inspiré des pratiques dans le domaine de l'évaluation : l'*impact value chain*.

¹ Traduction libre de « a social impact measurement system with its portfolio of nonprofit organizations and social purpose enterprises ».

IMPACT VALUE CHAIN



Source : Clark et al., 2004, p. 7

Comme dans le cas du SROI, par impact, les auteurs entendent la portion du résultat total survenu à la suite de l'intervention, au-delà de ce qui se serait produit de toute manière.²

Un thème récurrent apparaît à travers tous ces discours : la frontière entre but lucratif ou non, entre philanthropie et investissement devient de plus en plus perméable. C'est la notion de *double bottom line* (rendement à la fois social et financier).

Alors que les frontières conceptuelles qui séparaient autrefois les OBNL des organismes à but lucratif, l'investissement de la philanthropie et les rendements sociaux des rendements financiers sont devenues plus perméables, il y a eu un changement marqué dans la façon dont les gens perçoivent la relation entre capital, philanthropie, gestion et stratégie. (The Fondation Rockefeller et The Fondation Goldman Sachs, 2003, p.2, traduction libre)

Au cours des dernières années, alors que la démarcation entre subvention et investissement commençait à s'embrouiller, l'idée de mesurer un rendement social concurremment avec la comptabilité financière traditionnelle a attiré un groupe croissant d'investisseurs, de bailleurs de fonds et d'entrepreneurs. (Clark et al., 2004, page 3, traduction libre)

À la même époque, Emerson (2003) commence à mettre de l'avant la notion de *blended value* au rendement financier et social du *double bottom line* et ajoute l'environnement pour cadrer avec le concept de développement durable, qui commence également à être bien implanté à cette époque.

² Traduction libre de « By impact we mean the portion of the total outcome that happened as a result of the activity of the venture, above and beyond what would have happened anyway » (Clark, Rosenzweig, Long et Olsen, 2004, p. 7).

Que l'on se réfère à la notion de *venture philanthropy*, apparue à la fin des années 1990 (Letts, Ryan et Grossman, 1997; The Rockefeller Foundation et The Goldman Sachs Foundation, 2003, p. 4; Zappalà et Lyons, 2009, p. 5) ou plutôt à celle d'*impact investing*, popularisée par la Rockefeller Foundation en 2007 (Harji et Jackson, 2012 ; Höchstädter et Scheck, 2015), on peut dire que le mouvement pour un financement qui vise à la fois un retour social et financier était en marche. C'est l'objet de la section suivante.

Avènement de la finance sociale et de l'*impact investing*

Résumé : L'investissement d'impact est devenu très populaire récemment. Pour remplir ses promesses, ce nouveau secteur financier doit être capable de mesurer le rendement social à partir d'un étalon commun. Les méthodes pour y parvenir sont encore en cours d'expérimentation.

L'*impact investing*, généralement traduit par investissement d'impact, ou parfois investissement à retombées sociales (MaRS Centre for Impact Investing et Purpose Capital, 2014), désigne « un investissement dans un projet, une entreprise ou un instrument financier avec l'intention explicite de créer des retombées sociales positives et de produire un rendement financier » (MaRS Centre for Impact Investing et Purpose Capital, 2014, p. 94).

Comme le soulignent avec une touche d'humour Florman, Klingler-Vidra et Facada (2016, p. 2-3), la notion d'investissement d'impact s'est grandement popularisée au cours de la dernière décennie, attirant même la faveur du pape François et de banques qui symbolisent la recherche du profit comme Goldman Sachs et Morgan Stanley.³ Comme l'expliquent en détail Alix et Baudet (2015, p. 8-13), la venue de ces nouveaux joueurs (groupes de la finance internationale, banques d'affaires, fondations américaines et acteurs de la nouvelle philanthropie)⁴, fervents porteurs de la notion d'investissement d'impact dans le champ du social, a pour effet d'en bousculer certains car ce type d'investissement requiert que les intermédiaires financiers soient en mesure de faciliter la prise de décision en comparant les

³ "Even archetypal profit-focused investment banks, including Goldman Sachs and Morgan Stanley, include ESG and impact activities in their business; [...] The notion of the social impact of business has become so mainstream that government at the highest levels – including G8 leaders and even the Pope – advocate the creation of institutions to give greater attention to driving social impact" (Florman, Klingler-Vidra et Facada, 2016, p. 2-3).

⁴ La nature externe de ces acteurs a notamment été documentée, dans le cas du Royaume-Uni, par (Morley, 2016) dans un article intitulé *Elite networks and the rise of social impact reporting in the UK social sector* : « This study reveals that the growth of professionalism played an important role in driving change in the performance reporting practice of UK social enterprises. Yet, these new professional groups did not emerge within social enterprises, but in other communities and effected change from a distance. Interview evidence and data concerning the background and affiliations of individuals who are active within the social investment community points to an elite and highly connected affiliation network of SIFIs [Social investment finance intermediaries] and think tanks » (p. 36).

projets et les entreprises à partir d'une matrice « rendement financier – rendement social – risque ».

Le levier central de l'action des « Impact investors » est [en] effet la perspective de l'ouverture d'un nouveau marché, ce qui les pousse à :

- homogénéiser la demande de financement, créer une demande standardisée, donc un ensemble homogène de titres d'entreprises sociales (la mesure de l'impact permettant de catalyser une industrie naissante),
- clarifier la prise de décision : un investisseur devrait pouvoir y appliquer les mêmes méthodologies qu'ailleurs.

(Alix et Baudet, 2015, p. 9)

Considérant son double objectif de rendement financier et social, on pourrait penser que l'investissement d'impact carbure à la mesure d'impact social, pilier central de son modèle d'affaires. Comme l'indiquent Mortier (2014)⁵ et Morley (2016)⁶, les discours sur l'investissement d'impact au cours des dernières années agissent effectivement comme moteur du développement de préoccupations pour la mesure d'impact social et d'innombrables expériences à ce chapitre peuvent être recensées.

Cela dit, aucune méthode n'est encore parvenue à s'imposer comme référence dans le domaine. Emerson (2015), pionnier du domaine, va encore plus loin, en affirmant que les *metrics*, les indicateurs qui permettent d'évaluer l'impact d'un investissement, sont le Big Foot de l'investissement d'impact : tous en parlent mais rares sont ceux qui l'ont vu.⁷

Pour vérifier ces affirmations, Best et Harji (2013) ont enquêté précisément sur la question des pratiques en matière de mesure d'impact social chez les investisseurs d'impact au Canada. Des entrevues avec une vingtaine d'organisations actives dans ce domaine, surtout situées en Ontario, ont révélé l'utilisation de plusieurs méthodes différentes : théorie du changement, GIIRS, IRIS, *ESG Screens*, SROI, ACA/ACB, *Sustainable Livelihoods* et études de cas (Best et Harji, 2013, p. 10-11). Le recours à ces méthodes semble cependant loin

⁵ « Une autre source d'inspiration, plus récente, provient du monde de la philanthropie, et plus particulièrement de la *venture philanthropy* et de l'*impact investment*. Ces acteurs, a priori proches des entreprises capitalistes, ont développé des méthodes en vue de classer les différents projets qui leur sont soumis avant d'éventuellement y investir ainsi que des outils pour rendre compte et améliorer l'impact social des entreprises sociales qu'ils décident de financer » (Mortier, 2014, p. 3).

⁶ "It is the influence of professionals who populate a new niche community of 'social investors' and 'social investment intermediaries' that has led to the view of social impact reporting as a general norm of best practice. This group of investment professionals use the language of investment and advocate the use of economic-style social impact reporting, in part because of their prior professional and educational experience" (Morley, 2016, p. 2-3).

⁷ "the 'metrics challenge' is something of a myth [...] it is the Big Foot of impact investing – widely known yet seldom seen."

d'être systématique. En effet, la mesure d'impact est davantage à l'étape des discours que des pratiques et la plupart des intervenants interrogés s'accordent pour dire qu'il s'agit d'un enjeu important (Best et Harji, 2013, p. 8), que les stratégies actuelles sont peu standardisées ou comparables (Best et Harji, 2013, p. 12) et que l'un des plus grands défis à relever sera de réduire les coûts associés à la mesure (Best et Harji, 2013, p. 18).

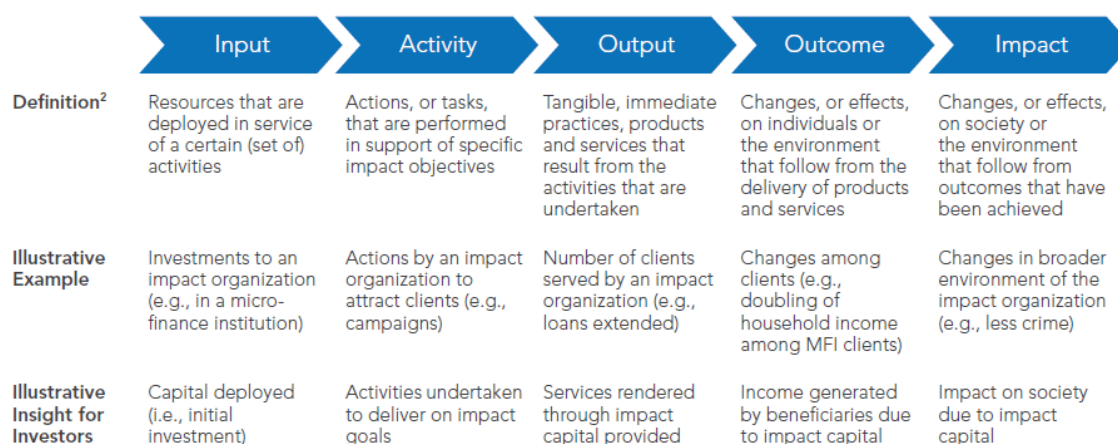
Selon Alix et Baudet (2015, p. 11-16), parmi les initiatives évoquées dans le paragraphe précédent, c'est la banque d'indicateurs [Impact Reporting Investment Standards \(IRIS\)](#), développée par le Global Impact Investing Network (GIIN) et les [Global Impact Investing Reporting Standards \(GIIRS\)](#), portés par B-Lab, qui tendent à s'imposer dans le domaine d'investissement d'impact, respectivement comme outils de *reporting* et de *rating*, quoique d'autres méthodes gagnent également en popularité (SROI, coûts sociaux évités, *Social Reporting Standard* en Allemagne).

Plus récemment, un large consortium d'acteurs principalement britanniques et américains du secteur de l'investissement d'impact se sont réunis pour mettre de l'avant, en 2017, [l'impact management project](#), une vision cohérente et unifiée de ce qu'ils entendent par l'impact et sa mesure (Bridges Impact, 2017). Ce domaine en plein bouillonnement évolue très rapidement et pourrait bien générer des avancées majeures dans les prochaines années, ce qui rend évidemment plus difficile une écriture sur ce sujet dans une perspective historique.

Ces publications et initiatives s'inscrivent dans la foulée d'un mouvement soutenu non seulement par des acteurs de la philanthropie et de la finance, mais également par plusieurs politiques publiques mises en place par des gouvernements soucieux de les soutenir. Ainsi, une initiative internationale sur l'investissement à impact social est lancée par le G8 en 2013, alors présidé par le Royaume-Uni. L'année suivante, un rapport très optimiste sur le potentiel transformateur de ce domaine est publié par le Social Impact Investment Taskforce (SIIT) (2014a). Un rapport du groupe de travail, qui porte spécifiquement sur la mesure d'impact, vient compléter ce document en présentant l'état des lieux et le chemin à parcourir (Social Impact Investment Taskforce (SIIT), 2014b).

La conception de la mesure d'impact qui y est privilégiée s'appuie sur la littérature en évaluation d'impact, qui elle-même s'inspire des travaux en évaluation de programme, comme les notes (1) et (2) au bas du schéma l'indiquent.

Exhibit 3: Impact Value Chain¹



(1) The Impact Value Chain is built on the basic logic model, developed by Carol Weiss and Joseph Wholey

Weiss, C.H. (1972). Evaluation Research. Methods for Assessing Program Effectiveness. Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs, New Jersey

(2) Definitions are adapted borrowing heavily from both the EU Standard for Social Impact (GECES report) and the European Venture Philanthropy Association's "A Practical Guide to Measuring and Managing Impact" publication

Source : Social Impact Investment Taskforce (SIIT), 2014b, p. 6.

Au Canada, le [gouvernement fédéral étudie de manière sérieuse la mise en place d'une politique qui viserait à soutenir l'innovation sociale et la finance sociale](#). Cet intérêt est directement lié à un engouement international, tel que décrit dans cette section, et local avec notamment les initiatives du MaRS Centre for Impact Investing en Ontario pour faire progresser cette cause.

On pourrait avoir l'impression que le Québec traîne de la patte dans le domaine. On peut malgré tout repérer quelques initiatives québécoises qui s'inscrivent ouvertement dans ce mouvement [Impak Finance](#), une banque nouveau genre créée en 2016, qui propose d'investir dans « l'économie d'impact » et la [plateforme SVX](#) qui connecte entrepreneurs et investisseurs d'impact. Et surtout, il ne faudrait pas en conclure que le Québec est en retard au chapitre de la finance en soutien aux « initiatives d'impact ». Bien au contraire, tout un écosystème qu'on qualifie de finance solidaire est solidement en place depuis quelques décennies et vise à soutenir les entreprises d'économie sociale. C'est que, pour revenir à ce qui a été mentionné en introduction, il n'y a pas une seule « culture » ou histoire de la mesure d'impact social. Bien que celle qui a été présentée dans les dernières pages semble dominée par les mondes de la philanthropie et de la finance anglo-saxonne, il importe de tenir compte d'autres initiatives afin de mieux saisir la diversité du domaine.

Expériences propres à l'économie sociale en dehors de la culture financière et philanthropique anglo-saxonne

En France, on évalue l'utilité sociale depuis plusieurs décennies, tandis qu'au Royaume-Uni et en Allemagne, la notion d'audit et de comptabilité sociale a connu un certain engouement dans les années 1990 (Spear, 2009). Il ne faudrait pas non plus oublier les expériences québécoises dans les domaines de l'action communautaire autonome et de la recherche-action. Soulignons également le projet *Demonstrating Value* en Colombie-Britannique.

Comptabilité sociale et environnementale

Résumé : L'idée de comptabilité sociale et environnementale a pris plusieurs formes au cours de la seconde moitié du 20^e siècle. Ce courant s'est notamment développé en France avec le Bilan Sociétal et au Royaume-Uni avec le *Social Accounting and Audit*.

À travers les époques et les cultures, l'idée de comptabilité sociale a pris plusieurs formes. On doit donc la comprendre comme un courant de pensée qui va dans le même sens que la notion de mesure d'impact social plutôt que comme une méthode précise. Ainsi, certains auteurs ne parlent pas uniquement de comptabilité mais aussi d'audit et de *reporting* (*Social Accounting, Reporting and Auditing*, SARA) (Gray, 2001 ; Norman et MacDonald, 2004 ; Owen et Swift, 2001).

La comptabilité sociale a commencé à être mise en pratique au cours des années 1970 dans le but de documenter et de tenir compte de l'impact social d'une organisation, c'est-à-dire les effets de son action sur une large palette de parties prenantes (Zappalà et Lyons, 2009, p. 8). Selon Gray (2001, p. 9), cette notion a ensuite connu une perte de vitesse au cours des années 1980, avant de ressurgir à la fin des années 1990.

En France, le [Bilan Sociétal](#) a été développé par le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES) dans le but d'évaluer et de valoriser la responsabilité sociétale des entreprises de l'économie sociale en faisant appel à des valeurs autres que financières : citoyennes, humaines, démocratiques, environnementales. Son objectif était d'aller au-delà des exigences classiques du bilan social en France : « le Bilan Sociétal a pour objectif d'identifier les éléments d'échanges de l'entreprise avec la société pour les catégories non référencées par les bilans comptables et sociaux classiques » (CJDES, 1996).

Selon Zappalà et Lyons (2009, p. 8), la comptabilité sociale a généralement recours à des données qualitatives ou des statistiques pour décrire l'avancement de l'organisation dans la réalisation de sa mission plutôt que de recourir à un modèle inspiré d'états financiers formels. Le lien entre ces méthodes et la comptabilité est donc relativement ténu et relève du langage. C'est plutôt du point

de vue du discours, de l'origine, de la « culture » des porteurs de cette notion qu'on peut faire un rapprochement. Ce discours a d'ailleurs lui-même inspiré de nombreuses initiatives dans le domaine de la mesure d'impact social. Par exemple, le projet *Double Bottom Line*⁸, financé par la fondation Rockefeller au début des années 2000, visait à standardiser les méthodes entourant la mesure d'impact social (The Rockefeller Foundation et The Goldman Sachs Foundation, 2003). Dans ce titre, la *bottom line*, une expression courante en anglais, fait référence à la dernière ligne de l'état des résultats, où l'on peut voir les bénéfices (ou les pertes) nets.

Malgré une certaine baisse d'intérêt au profit du discours sur la mesure d'impact social, la notion de comptabilité sociale et environnementale demeure encore très riche en matière de littérature et de débats. En témoignent, par exemple, le guide du SRS en Allemagne (Social Reporting Standard, 2014) ou les travaux du World Business Council for Sustainable Development qui visent à comprendre, évaluer et valoriser les dimensions environnementale et sociale de l'activité économique (Caron, 2015).

Évaluation de l'utilité sociale

Résumé : À travers l'histoire, les entreprises d'économie sociale n'ont pas seulement fait l'objet d'évaluations, elles ont aussi été initiatrices de nouvelles pratiques qui correspondent davantage à leurs réalités et à leurs aspirations. Le courant de l'évaluation de l'utilité sociale (mieux connue en France) est l'une de ces expériences.

En France, plutôt que de parler de mesure d'impact, des auteurs généralement plus à gauche de l'échiquier politique ont traditionnellement mis de l'avant la notion de reconnaissance et [d'évaluation de l'utilité sociale](#). On peut définir la notion d'utilité sociale de la manière suivante :

Est d'utilité sociale toute action qui vise, notamment, la satisfaction de besoins qui ne sont pas normalement ou suffisamment pris en compte par le marché, et s'exerce au profit de personnes dont la situation nécessite la compensation d'un désavantage sanitaire, social, éducatif ou économique. (Gadrey, 2004, p. 120)

Selon Gadrey (2005), il s'agit d'une « idée qui a été forgée pour “défendre” l'économie solidaire face à certaines menaces, ou pour en promouvoir le développement sur la base de règles favorables ». Elle résulte donc d'un contexte où le concept a émergé comme un outil de lutte contre les accusations de

⁸ D'autres parlent même de *triple bottom line*, afin d'inclure des considérations sociales et environnementales (Elkington, 1997). L'apport de cette nouvelle conceptualisation, au-delà de la rhétorique, est cependant contesté (Norman et MacDonald, 2004).

concurrence déloyale faites à certaines associations ou entreprises d'économie sociale. Son apparition officielle en France remonterait à l'arrêt du Conseil d'État du 30 novembre 1973 concernant « l'affaire de la clinique Saint-Luc ». Les deux critères habituels pour désigner le caractère non lucratif (gestion désintéressée et réinvestissement des excédents dans l'activité) n'apparaissent alors plus suffisants pour justifier que l'association qui gère cette clinique bénéficie d'exonérations d'impôts. Pour démontrer qu'il n'y a pas d'entrave à la concurrence, un troisième critère est ajouté : « les bénéficiaires normaux de l'institution doivent profiter de sa gestion désintéressée, soit parce que les conditions sont plus avantageuses que celles du marché, soit parce que les services rendus ne sont pas fournis par le marché » (Gadrey, 2006, p. 239).

L'enjeu, tel qu'identifié en France, consisterait « à tracer une frontière entre l'économie solidaire et [...] l'économie marchande lucrative. La notion d'utilité sociale doit donc servir à marquer un territoire en revendiquant des régulations spécifiques, juridiques et fiscales pour l'essentiel » (Gadrey, 2005). « Le terme "utilité sociale" s'est progressivement imposé pour caractériser l'ÉSS [l'économie sociale et solidaire]. Au-delà du terme, il s'agit de repérer les "suppléments", les "plus-values" des acteurs de cette économie, et ce qu'elle "fait à son territoire", notamment par rapport à l'économie capitaliste » (Branger, Gardin, Jany-Catrice et Pinaud, 2014).

Par ailleurs, c'est également une démarche qui a pour but de se distancer de l'évaluation *top-down* des administrations qui, en contexte de restriction budgétaire, sont vues comme des menaces possibles pour le financement, pouvant entraîner une mise en concurrence problématique des organismes à mission sociale. Ainsi, la prise en main du concept par les associations et les entreprises de l'économie sociale peut aussi être perçue comme une réaction à l'émergence récente d'un « marché des évaluateurs (cabinets de conseils, écoles, segments de l'université) [qui] produisent des arguments pour être en mesure de fournir des évaluations [soi-disant] "en toute indépendance", préférant parfois fournir du "clé en main" plutôt que d'accorder un soin au processus et à la concertation » (Branger et al., 2014).

Mais si certains considèrent l'évaluation de l'utilité sociale comme un rempart contre une mesure d'impact social externe, mal adaptée, d'autres la considèrent de plus en plus comme un synonyme :

Si le fait de parler d'impact social plutôt que d'utilité sociale fait débat, c'est notamment parce que le premier s'attache à des indicateurs quantitatifs et peut ainsi être considéré comme réducteur. Dans les faits, les approches d'évaluation sont similaires et se rapprochent au fur et à mesure que les outils se peaufinent. (L'atelier – Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire, 2013, p. 8)

Ainsi, aujourd'hui, même des acteurs comme Hélène Duclos, auteure de guides qui font office de référence en matière d'évaluation de l'utilité sociale (Duclos, 2007), en viennent à définir l'évaluation de l'utilité sociale comme un synonyme de la mesure d'impact social, ou plus précisément comme « une démarche d'évaluation développée par les acteurs de l'économie sociale et solidaire [qui] permet aux entreprises sociales et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire d'identifier, mesurer et rendre compte de leur impact social » (Duclos, 2016). Il reste donc à voir si cette inflexion stratégique des définitions et du vocabulaire employé permettra de développer un « modèle français de l'évaluation d'impact social » ou si, au contraire, la spécificité de cette tradition d'inspiration constructiviste sera dissoute dans le modèle dominant de la mesure d'impact anglo-saxonne.

Évaluation de l'action communautaire autonome au Québec

Résumé : L'action communautaire au Québec a développé sa propre approche sur l'évaluation au cours des dernières décennies. Le *Manuel d'évaluation participative et négociée* (Gaudreau et Lacelle, 1999a) illustre bien cette pratique. Celle-ci est généralement centrée sur les priorités et les besoins de l'organisme, dans une perspective d'apprentissage et d'amélioration plutôt que de mesure d'impact.

On peut apprendre de l'expérience de l'action communautaire autonome (ACA) au Québec dans les années 1990 et en particulier du programme Pratiques novatrices en milieu communautaire. Ce programme, qui s'est étalé de 1995 à 1999, a été mené conjointement par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires, le Centre de formation populaire et le Service aux collectivités de l'UQAM. Le programme a donné naissance au *Guide d'évaluation participative et de négociation* (Midy, Vanier et Grant, 1998), puis a une nouvelle version l'année suivante, le *Manuel d'évaluation participative et négociée* (Gaudreau et Lacelle, 1999a).

Ces ouvrages, conjointement aux travaux d'un comité ministériel sur l'évaluation et des négociations avec le gouvernement du Parti québécois de l'époque, ont permis d'établir une convention sur la façon d'évaluer l'action communautaire. Au cœur de cette conception, la notion d'évaluation participative et négociée.

- L'évaluation participative : l'organisme, ses propres membres autant que ceux de la communauté dans laquelle il s'insère, sont parties prenantes de l'évaluation (Gaudreau et Lacelle, 1999b, p. 6).
- L'évaluation négociée :
 - à l'interne, l'évaluation doit se faire via des débats ouverts et les choix doivent être validés à tous les paliers de l'organisme (Gaudreau et Lacelle, 1999b, p. 7) ;

- à l'externe, l'organisme communautaire est reconnu comme partenaire par son bailleur de fonds, le gouvernement du Québec (Gaudreau et Lacelle, 1999b, p. 8).

Les acquis de l'époque, bien qu'ils n'aient jamais été formellement remis en question, s'érodent progressivement via une indexation souvent trop faible ou inexistante des programmes. De là le sentiment (potentiellement légitime) que la mesure d'impact les menace. Cela ne veut pas dire que ces organismes refusent l'évaluation. Bien au contraire, on le voit, le secteur communautaire à l'habitude de s'évaluer, comme en témoigne les travaux d'Hébert et al. (2005) ou du Centre de formation populaire, dont [l'initiative EvalPop](#) vise à promouvoir et mettre en œuvre « l'évaluation par et pour le communautaire ». Mais toutes ces expériences d'évaluation concernent bien plus que l'évaluation d'impact et s'intéressent à une foule d'autres aspects. Ce qu'on recherche, c'est une évaluation adaptée. Adaptée aux spécificités des interventions de l'organisation étudiée, mais aussi, et surtout, aux besoins et aux aspirations qui motivent la démarche d'évaluation en premier lieu.

Même son de cloche du côté philanthropique. Innoweave, le programme commandité par la fondation McConnell, vise à « aide[r] les organismes à être plus innovateurs pour maximiser leur impact ». Selon une entrevue menée par le TIESS auprès de cet organisme, la plupart des organisations n'ont pas d'abord besoin de mesurer leur impact, mais plutôt de le clarifier en identifiant le changement qu'ils désirent effectivement accomplir. Innoweave les réfère donc au module « impact et clarté stratégique ». Les fondations Lucie et André Chagnon, J. Armand Bombardier et Centraide privilégient également une approche plus formative axée sur l'apprentissage, plutôt que d'encourager les organismes à mesurer leur impact. Plusieurs groupes comme Communagir, Dynamo, la coop Niska, le CFP et bien d'autres sont actifs dans le domaine de l'évaluation et de l'accompagnement d'initiatives collectives.

Recherche-action et réseaux d'économie sociale au Québec

Résumé : La première décennie qui a suivi le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 a été une période de réflexion intense sur le thème de l'évaluation de l'économie sociale alors en plein essor au Québec. Cette réflexion s'est déroulée particulièrement à l'UQAM, dans le cadre de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC), et au CSMO-ÉSAC.

Au début des années 2000, au Québec, la question des « indicateurs de rentabilité sociale » en économie sociale a fait l'objet de plusieurs projets de recherche. Ainsi, un chantier d'application partenariale (CAP), qui portait sur le sujet « Évaluation et systèmes d'information », a été organisé dans le cadre de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) en économie sociale (Neamtan, 2000, p. 18), tandis que le CSMO-ÉSAC se penchait également sur la question (p. 20).

Ces initiatives étaient issues de préoccupations présentes depuis plusieurs années, mais qui avaient gagné en importance à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 et dans un contexte de retournement de conjoncture qui rendait « essentiel de pouvoir identifier des impacts de l'économie sociale au-delà de la création d'emploi » (p. 10). En outre, le « défi de l'évaluation », tel qu'articulé par le chantier, n'était pas bien différent de celui qui nous occupe aujourd'hui :

Il s'agit non seulement de mesurer statistiquement la portée des initiatives (nombre d'emplois, contribution au PNB, etc.) ou l'impact direct sur le plan social (réponse à des besoins sociaux non comblés, effets sur les populations marginalisées, etc.), mais également d'évaluer les impacts plus globaux sur le comportement de l'ensemble des acteurs de la société et les comportements institutionnels (les administrations publiques, les collectivités locales, les mouvements sociaux, le marché privé) et, en conséquence, sur le modèle de développement en cours. (Neamtan, 2000, p. 13)

L'ARUC-ÉS (l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale) a mobilisé plusieurs chercheurs associés à l'UQAM, dont Marie J. Bouchard (M. Bouchard, 2004 ; M. Bouchard, Bourque, Lévesque et Desjardins, 2001 ; M. J. Bouchard, Fontan, Lachance et Fraisse, 2003 ; Fontan, Bouchard et Chaire de coopération Guy-Bernier, 1997 ; Rondot et Bouchard, 2003). Dans le cadre de ces travaux, on ne parle pas de mesure d'impact, mais plutôt d'évaluation avec une approche par les résultats et les impacts :

Les résultats sont les effets attendus d'une intervention. C'est généralement ces résultats attendus, suivant les objectifs visés, qui feront l'objet de l'évaluation. L'évaluation des résultats d'une intervention est parfois difficile à réaliser, car il faut être en mesure d'isoler les effets propres à l'intervention des modifications qui auraient eu lieu indépendamment de l'action de celle-ci (Perret, 2001, p. 25). Notons par ailleurs que plusieurs types de résultats devraient être identifiés par l'évaluateur : les résultats immédiats qui peuvent être liés au processus (par exemple la satisfaction des bénévoles et des travailleurs salariés), les résultats atteints à la fin de l'intervention et les résultats atteints à plus long terme (Scriven, 1991, p. 250).

Mais d'autres effets sont envisageables que ceux déjà prévus ou souhaités par l'intervention. La notion d'impact recouvre, en plus des résultats, les externalités non incorporées dans le prix ou les effets indirects qui peuvent être positifs ou négatifs (Berthelette, 1998, p. 6). Pour Laurent Fraisse, « la reconnaissance des acteurs de l'économie sociale passe de plus en plus par la démonstration de leur utilité sociale » (Fraisse, 2001, p. 2) mesurable sur la base des externalités positives de leurs activités. L'approche de type *Theory Driven* tente de prendre en considération dans l'évaluation ces multiples impacts éventuels. Nous y reviendrons plus loin.

En économie sociale, les résultats et les impacts sont mesurés en termes de rentabilité sociale ou de bénéfices collectifs. Ces termes visent le dépassement de l'évaluation des simples retombées économiques (Patenaude, 2001, p. 3).

À titre d'exemple, retenons cette typologie des bénéfices collectifs de l'économie sociale proposée par Jean Gadrey. Pour cet auteur, ces bénéfices sont :

- le moindre coût collectif direct de certains services ;
- la contribution indirecte à la réduction de coûts économiques divers, publics et privés ;
- la contribution indirecte à la progression du taux d'activité et de formation professionnelle de certains usagers ;
- la contribution au dynamisme économique et social des territoires, à leur attractivité et à leur qualité de vie collective ;
- la contribution à la réduction d'inégalités diverses jugées excessives ;
- la contribution au capital social, à la démocratie de proximité et aux solidarités locales relationnelles (Gadrey, 2002, p. 3-8).

On peut aussi identifier les impacts sur l'activité économique (recettes fiscales, salaires, etc.), par exemple à partir du modèle intersectoriel développé à l'Institut de la statistique du Québec. Ainsi, une étude portant sur l'impact économique et social du secteur communautaire à Montréal (Mathieu, van Schendel, Tremblay, Jetté, Dumais et Crémieux, 2001) conclut que, bien qu'ils soient difficilement comparables avec ceux du secteur privé, le secteur communautaire génère une part importante de ses revenus. Ces effets induits peuvent être pris en compte lors de l'évaluation. (Rondot et Bouchard, 2003, p. 11-13)

Certaines des réflexions menées dans le cadre de l'ARUC-ÉS peuvent être consultées dans le [volume 36 numéro 1 de la revue Économie et solidarités](#) qui porte sur l'économie sociale et les indicateurs de développement.

Dès 1998, Lynda Binhas et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) se sont intéressés à la question. Une démarche adaptée au secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire a été élaborée afin de rendre compte avec justesse et rigueur de l'impact social et économique des organisations de ce secteur. Il s'agit d'une démarche adaptable à chacun des secteurs d'activité. Par la suite, deux documents ont été publiés par le CSMO-ÉSAC dans le but d'outiller le milieu pour la construction d'indicateurs et pour la réalisation de mesures d'impact social (Binhas, 2004, 2005, 2007). Enfin, le CSMO-ÉSAC offre des conférences, des conférences-ateliers et des formations sur la mesure d'impact social dans le but de la démystifier, de la vulgariser et de soutenir les organisations qui souhaitent se lancer dans cette démarche. En complément, un soutien et un accompagnement sont offerts. Encore aujourd'hui, le CSMO-ÉSAC continue d'être une référence dans le domaine.

Demonstrating Value

Résumé : Le projet Demonstrating Value (DV) est issu d'une démarche qui visait à mettre en place un cadre d'évaluation partagé pouvant être utilisé par les entreprises et par les bailleurs de fonds afin de mesurer leur performance, leur impact et d'en rendre compte. La phase initiale du projet s'est échelonnée de 2007 à 2009.

Le projet [Demonstrating Value \(DV\)](#) était une initiative conjointe de la Vancity Community Foundation (une fondation liée à Vancity Credit Union, une coopérative de services bancaires basée en Colombie-Britannique) et du gouvernement fédéral (plus précisément le ministère alors connu sous l'acronyme RHDSC, Ressources humaines et Développement social Canada). Lancé en 2007, le projet avait pour objectif d'élaborer un cadre qui permettrait d'évaluer la performance et les impacts des entreprises sociales (Demonstrating Value, 2007, p. 13). Cette démarche avait d'abord été précédée, en 2006, par la production et la publication d'une revue de littérature (Armstrong, 2006a) ainsi que d'un rapport issu d'une série d'entrevues sur le sujet (Armstrong, 2006b).

Le diagnostic initial qui a motivé la mise en place de ce projet fait état d'objectifs et d'obstacles visés par la démarche (Demonstrating Value, 2007, p. 13-16). On y relate que les entreprises sociales impliquées souhaitent être outillées afin de savoir si elles atteignaient leurs objectifs et si elles pouvaient améliorer leur gestion et leur capacité d'obtenir et de conserver des ressources. Les bailleurs de fonds, de leur côté, souhaitent démontrer l'impact de leurs investissements, documenter leur stratégie d'investissement et faire connaître, auprès du grand public, l'utilité de l'entrepreneuriat social dans l'économie. Enfin, certains des obstacles auxquels les entreprises concernées étaient susceptibles d'être confrontées étaient le manque de temps des employés, leur manque d'intérêt ou de compétences, et la capacité limitée des organisations de gérer et d'analyser les données disponibles.

La démarche DV s'est poursuivie au-delà de 2009, soutenue par des activités, de l'accompagnement et du nouveau contenu. En 2013, un OBNL, la Demonstrating Value Resource Society, a été mis en place afin de mener plus loin les travaux du projet initial. Encore aujourd'hui, on peut consulter le [site Internet de Demonstrating Value](#), sporadiquement mis à jour grâce au travail de Bryn Sadownik.

Conclusion : la mesure de l'impact social aujourd'hui

Aujourd'hui, tout le monde semble parler d'impact, d'impact social et de mesure d'impact. Pour Reisman et al. (2015), l'évaluation et la mesure d'impact social sont deux courants qui ont évolué en parallèle pendant des décennies et qui sont maintenant appelés à nouer un dialogue afin de s'enrichir mutuellement. Cette ligne du temps souligne la complexité de cette histoire. L'intérêt pour la mesure d'impact émerge d'une grande diversité d'expériences et de cultures qui ont chacune leur vocabulaire, leurs a priori, leurs valeurs, leurs objectifs et qui sont effectivement appelés à se parler davantage, mais aussi à conserver certaines de leurs spécificités. Le défi de l'économie sociale au Québec est donc de faire une synthèse de ces expériences afin de construire collectivement une manière d'évaluer qui répond aux besoins et aux attentes de l'écosystème. Le projet du TIESS, en produisant du matériel sur cet enjeu, a pour objectif de participer à cette construction collective en alimentant et en clarifiant les termes de la discussion.

Pour en savoir plus :

- [les méthodes](#) ;
- [les ressources pertinentes](#) ;
- [Reisman et al. \(2015\). Streams of Social Impact Work.](#)

Références

- Alix, N. et Baudet, A. (2015). *La mesure de l'impact social: facteur de transformation du secteur social en Europe* (n° 2014/15). Belgique : CIRIEC.
- Armstrong, K. (2006a). *Social Enterprise Impact Assessment Project: A Literature Review*. Social Impact Assessment Phase One Steering Committee.
- Armstrong, K. (2006b). *Social Enterprise Impact Assessment Project: Stakeholder Interviews*. Social Impact Assessment Phase One Steering Committee.
- Banerjee, A. V. et Duflo, E. (2009). L'approche expérimentale en économie du développement. *Revue d'économie politique*, 119(5), 691. doi:10.3917/redp.195.0691
- Best, H. et Harji, K. (2013). *Social Impact Measurement Use Among Canadian Impact Investors* (p. 39). Purpose Capital & Human Resources and Skills Development Canada.
- Binhas, L. (2004). *Indicateurs de rentabilité sociale, ou, Indicateurs d'impact économique?: comment les définir et comment les construire : comment mesurer les impacts sociaux et économiques en économie sociale et en action communautaire?* Montréal : Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire.
- Binhas, L. (2005). Des indicateurs de rentabilité sociale ou des indicateurs d'impact économique pour l'économie sociale ? *Économie et solidarités*, 36(1), 64-75.
- Binhas, L. (2007). *Comment mener une étude de A à Z: guide méthodologique à l'intention des regroupements, associations, fédérations, entreprises et organismes du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire*. Montréal : Comité sectoriel de main-d'oeuvre économie sociale action communauté.
- Bouchard, M. (2004). Vers une évaluation multidimensionnelle et négociée de l'économie sociale. *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, (292), 59-74.
- Bouchard, M., Bourque, G. L., Lévesque, B. et Desjardins, É. (2001). L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général. *Cahiers de recherche sociologique*, (35), 31-53.
- Bouchard, M. J., Fontan, J.-M., Lachance, É. et Fraisse, L. (2003). L'évaluation de l'économie sociale quelques enjeux de conceptualisation et de méthodologie.
- Branger, V., Gardin, L., Jany-Catrice, F. et Pinaud, S. (2014). Évaluer l'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire. Projet Corus-ESS (Connaissance et reconnaissance de l'utilité sociale en ESS).
- Bridges Impact. (2017). Impact Management Project. Repéré 12 février 2018, à <http://www.impactmanagementproject.com/>
- Caron, M.-A. (2015). La comptabilité environnementale, sociale et de développement durable : pour une monétisation plurielle des services rendus par les écosystèmes. Dans *Nature et économie. Un regard sur les écosystèmes du Québec* (p. 209-220). Presses de l'Université du Québec.
- CJDES. (1996). Bilan sociétal - Présentation générale.
- Clark, C., Rosenzweig, W., Long, D. et Olsen, S. (2004). Double bottom line project report: Assessing social impact in double bottom line ventures. Repéré à <http://escholarship.org/uc/item/80n4f1mf.pdf>
- Demonstrating Value. (2007, février). Demonstrating Value: Towards a Shared Framework for Assessing the Performance and Impact of Social Enterprises: Concept Paper.
- Duclos, H. (2007). *Évaluer l'utilité sociale de son activité: Conduire une démarche d'auto-évaluation*. Paris (167 rue du Chevaleret, 75013) : Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (AVISE).

- Duclos, H. (2016). Qu'est ce que l'évaluation de l'utilité sociale ? *Utilité sociale et impact social*. Repéré à <http://www.utilite-sociale.fr/quest-ce-que-evaluation-utilite-sociale/>
- Elkington, J. (1997). *Cannibals with forks. The triple bottom line of 21st century*.
- Emerson, J. (2003). The blended value proposition: Integrating social and financial returns. *California management review*, 45(4), 35–51.
- Emerson, J. (2015, 10 février). The Metrics Myth. *Blended Value*. Repéré à <http://www.blendedvalue.org/the-metrics-myth/>
- ESSEC IIES. (2011). Guide du retour social sur investissement (SROI).
- Florman, M., Klingler-Vidra, R. et Facada, M. J. (2016). A critical evaluation of social impact assessment methodologies and a call to measure economic and social impact holistically through the External Rate of Return platform. Repéré à <http://eprints.lse.ac.uk/65393/>
- Fontan, J.-M. (2013). L'Évaluation de Cinquième Génération, une Innovation Sociale Appropriée à l'Économie Sociale. *Ciências em Debate*, 1(1), 1-34.
- Fontan, J.-M., Bouchard, M. et Chaire de coopération Guy-Bernier. (1997). *Les coopératives jeunesse de services: apprentissage multidimensionnel, impact éducatif et complémentarité à l'environnement scolaire*. Montréal : Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal.
- Freudenburg, W. R. (1986). Social impact assessment. *Annual review of sociology*, 451–478.
- Gadrey, J. (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents* (Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE). CLERSE-IFRESI, Université de Lille 1.
- Gadrey, J. (2005). Utilité sociale. Dans J.-L. Laville et A. David (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie* (p. 564). Paris : Desclées de Brouwer.
- Gadrey, J. (2006). L'utilité sociale en question, à la recherche de conventions, de critères de méthodes d'évaluation. Dans *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. Paris : La Découverte.
- Gaudreau, L. et Lacelle, N. (1999a). *Manuel d'évaluation participative et négociée* (vol. 1-4). Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités.
- Gaudreau, L. et Lacelle, N. (1999b). S'approcher de l'évaluation. Dans *Manuel d'évaluation participative et négociée*. Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités.
- Gertler, P. et Banque mondiale. (2011). *L'évaluation d'impact en pratique*. Washington, D. C. : Banque mondiale.
- Gray, R. (2001). Thirty years of social accounting, reporting and auditing: what (if anything) have we learnt? *Business ethics: A European review*, 10(1), 9–15.
- Guba, E. G. et Lincoln, Y. S. (1989). *Fourth generation evaluation*. Sage.
- Guba, E. G. et Lincoln, Y. S. (2001). Guidelines and checklist for constructivist (aka fourth generation) evaluation. Retrieved January, 23, 2010.
- Harji, K. et Jackson, E. (2012). *Accelerating Impact: Achievements, Challenges and What's Next in Building the Impact Investing Industry* (p. 62). New York : The Rockefeller Foundation.
- Hébert, J., Fortin, D., Fournier, F., Desrochers, M., Vézina, M., Archambault, S. et René, O. (2005). *Analyse des pratiques d'évaluation dans les organismes communautaires* (p. 131). Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal.
- Höchstädter, A. K. et Scheck, B. (2015). What's in a Name: An Analysis of Impact Investing Understandings by Academics and Practitioners. *Journal of Business Ethics*, 132(2), 449-475. doi:10.1007/s10551-014-2327-0
- Hogan, R. L. (2007). The Historical Development of Program Evaluation: Exploring Past and Present. *Online Journal for Workforce Education and Development*, 2(4), 1-14.

- L'atelier – Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire. (2013). *Utilité sociale & mesure d'impact, quelle évaluation pour l'ESS ?*
- Letts, C. W., Ryan, W. et Grossman, A. (1997). Virtuous capital: What foundations can learn from venture capitalists. *Harvard business review*, 75, 36-50.
- Madaus, G. F., Stufflebeam, D. et Scriven, M. S. (1983). Program evaluation. Dans *Evaluation models* (p. 3-22). Springer.
- Marceau, R. et Sylvain, F. (2014). *Dictionnaire terminologique de l'évaluation : politiques, programmes, interventions : la dimension conceptuelle*. Québec : Les Éditions GID.
- Mars Centre for Impact Investing et Purpose Capital. (2014). *State of the Nation: Impact Investing in Canada* (p. 104).
- Mayne, J. (2001). Addressing attribution through contribution analysis: using performance measures sensibly. *The Canadian journal of program evaluation*, 16(1), 1.
- Mayne, J. (2012). Contribution analysis: Coming of age? *Evaluation*, 18(3), 270–280.
- Midy, F., Vanier, C. et Grant, M. (1998). *Guide d'évaluation participative et de négociation*. Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités.
- Morley, J. (2016). *Elite networks and the rise of social impact reporting in the UK social sector* (Working Paper). London : LSE.
- Mortier, Q. (2014). *Évaluation de l'impact social: de quelques clarifications et craintes*. Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises (SAW-B).
- Neamtan, N. (2000, septembre). Économie sociale et évaluation - État du dossier au Québec.
- Norman, W. et MacDonald, C. (2004). Getting to the Bottom of the « Triple Bottom Line ». *Business Ethics Quarterly*, 14(2), 243-262.
- Owen, D. et Swift, T. (2001). Social accounting, reporting and auditing: Beyond the rhetoric? *Business Ethics: A European Review*, 10(1), 4-8.
- Reisman, J., Orians, C., MacPherson, N., Olazabal, V., Picciotto, R., Jackson, E. et Harji, K. (2015). Streams of social impact work. Repéré à <http://orsimpact.com/wp-content/uploads/2015/11/Streams2Rev1Oct.pdf>
- Rondot, S. et Bouchard, M. (2003). *L'évaluation en économie sociale: petit aide-mémoire*. Montréal : ARUC-économie sociale.
- Rossi, P. H., Lipsey, M. W. et Freeman, H. E. (2003). An Overview of Program Evaluation. Dans *Evaluation: A systematic approach* (Sage, p. 1-30). Sage publications. Repéré à http://books.google.com/books?hl=en&lr=&id=QF9WBAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT10&dq=%22beginnings+of+modern+science.+Three+centuries+ago,+as+Cronbach+and%22+%22continued+with+their+regular+diet.+The+good+captain+probably+did+not+know%22+%22of+evaluation+findings+did+not+come%22+&ots=9zv8_DgNG-&sig=olKtcB9kZvWWJfCxWojhfeeDR8o
- Social Impact Investment Taskforce (SIIT). (2014a). *Impact Investment: The Invisible Heart of Market - Harnessing the power of entrepreneurship, innovation and capital for public good* (p. 51).
- Social Impact Investment Taskforce (SIIT). (2014b). *Measuring Impact - Subject paper of the Impact Measurement Working Group*.
- Social Reporting Standard. (2014). *Social Reporting Standard Guide to results-based reporting*.
- Spear, R. (2009). Social Accounting and Social Audit in the UK. Dans M. J. Bouchard (dir.), *The Worth of the Social Economy: An International Perspective* (p. 133-150). Brussels : CIRIEC. Peter Lang.
- The Rockefeller Foundation et The Goldman Sachs Foundation. (2003). *Social Impact Assessment: A Discussion Among Grantmakers*. New York City.

- Trelstad, B. (2014). The Elusive Quest for Impact: The Evolving Practice of Social-Impact Measurement. Dans *New Frontiers of Philanthropy: A Guide to the New Tools and New Actors that Are Reshaping Global Philanthropy and Social Investing* (p. 583-603). Oxford University Press. doi:10.1093/acprof:oso/9780199357543.001.0001
- Twersky, F. (2002). An Information OASIS. Roberts Enterprise Development Fund (REDF).
- Vedung, E. (2010). Four Waves of Evaluation Diffusion. *Evaluation*, 16(3), 263-277. doi:10.1177/1356389010372452
- Zappalà, G. et Lyons, M. (2009). *Recent approaches to measuring social impact in the Third sector: An overview*. Centre for Social Impact Sydney. Repéré à http://www.socialauditnetwork.org.uk/files/8913/2938/6375/CSI_Background_Paper_No_5_-_Approaches_to_measuring_social_impact_-_150210.pdf

Remerciements

Les personnes suivantes ont contribué à la constitution de cette ligne du temps en révisant le contenu de certaines sections, nous les remercions de nous avoir accordé leur temps et leur expertise :

Émilien Gruet, conseiller en transfert, Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)

Jean-Marc Fontan, professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Lynda Binhas, chargée de projet – recherche et analyse, Comité sectoriel de main d’œuvre – Économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC)

Marie J. Bouchard, professeure, Département d’organisation et ressources humaines, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Marie-Andrée Caron, professeure, Département des sciences comptables, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Sylvain Lefèvre, professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementales, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Citation suggérée

Salathé-Beaulieu, G. (2018). Évaluation et mesure d’impact en économie sociale – Ligne du temps. Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS). Repéré à : <http://www.tiess.ca/mesure-dimpact-social-ligne-du-temps/>